



Pôle Services à la Personne

Appel d'offres 2023

Mission : « Accompagner le Pôle Services à la Personne dans le renouvellement du projet associatif »

1. Présentation du Pôle Services à la Personne

Créé en 2007, le Pôle Services à la Personne (PSP) rassemble les organisations sanitaires, sociales, médico-sociales et de services à la personne autour de la construction d'un parcours de soins et de services aux domiciles, dans une logique de coopération et de coordination des acteurs.

En tant que centre d'expertise des services à domicile et de la Silver économie en région Sud, le PSP vise à favoriser la croissance et l'innovation des organisations, à créer et consolider l'emploi tout en améliorant le service rendu à l'écosystème régional et à ses membres. Ce positionnement facilite le déclouisonnement de ces différents champs et génère des synergies conduisant à la création de valeur et au développement régional. En 2023, le PSP compte 6 salariés et 58 adhérents regroupant des associations, des entreprises, des organismes de formation et plusieurs têtes de réseau du secteur des services à domicile.

Pour en savoir plus, le site du PSP : www.psppaca.fr

2. Contexte et enjeux

En 2023, le PSP souhaite engager un travail en profondeur, pour renouveler son projet associatif. Plusieurs raisons conduisent le PSP dans ce sens :

- La gouvernance de l'association, réunie en Conseil d'administration le 16/05/2023, s'est interrogée sur l'adéquation de l'offre de services de PSP avec les besoins des adhérents du réseau ;
- Après plusieurs années, en 2023, l'association exprime un besoin de "remise à plat" générale face à l'évolution de son environnement (baisse d'adhérents depuis plusieurs années, évolutions sectorielles majeures, perte de "lisibilité" des actions, turnover de personnel salarié...)
- Clarifier et aider à la prise de décision et à la conduite de l'association, à long, moyen et court terme.

Ce travail, important pour l'association, génère plusieurs implications. Il conduit à :

- Interroger tous les paramètres fondamentaux de l'association, par son approche globale (objet social / mission, objectifs, organisation, fonctionnement...)
- Examiner, la dimension stratégique et opérationnelle ;



- Engager, si besoin, une réflexion statutaire et sur des orientations qui engagent durablement l'association (boussole stratégique et opérationnelle pour tous).

Dans ce cadre, le PSP recherche un prestataire pour l'accompagner dans le renouvellement de son projet associatif. Une attention particulière sera accordée à la méthodologie proposée par le prestataire. Par ailleurs, dans ce travail, le PSP voit plusieurs principes fondamentaux à respecter par le prestataire :

- Un réel souci d'objectivité ;
- Une méthodologie clairement énoncée et validée par l'association ;
- Une confidentialité totalement respectée ;
- Une transparence (disponibilité, transmission et qualité des informations) dans la collecte et le traitement des informations et résultats.

Ce travail présente également plusieurs enjeux. Tout particulièrement, c'est une opportunité pour redonner un nouvel élan et pour constituer un événement mobilisateur de la vie associative, à la fois de la gouvernance, des adhérents du réseau, de l'équipe technique de l'association, des financeurs et des partenaires. De plus, c'est une occasion majeure pour faire évoluer l'association, dans une démarche positive, afin de s'assurer de son utilité et de sa pertinence quant aux besoins de l'écosystème régional, dans ses missions et objectifs stratégiques.

Enfin, c'est une opportunité pour examiner et améliorer l'organisation, l'affectation et le suivi des ressources engagées par le PSP dans l'exercice de ses missions, dans ses différentes dimensions (y compris les canaux de communication / commercialisation, l'organisation fonctionnelle, les compétences, l'appellation ou encore l'identité graphique ou visuelle). Il a ainsi pour visée d'être une aide au management et à la conduite de l'association.

Dans ce travail, le prestataire devra s'appuyer sur les acteurs du PSP, et particulièrement :

- Les structures adhérentes au PSP
- Les financeurs, et particulièrement la Région Sud
- L'équipe technique du PSP
- Les partenaires du PSP.

3. Le territoire d'intervention

Le PSP est situé à Marseille, et son réseau d'adhérents en région Sud.

4. Objectifs et livrables attendus

Au regard de la description du contenu et du déroulement de la mission, le travail du prestataire retenu devra répondre, entre autres, aux questions suivantes :

- Quelle est la « raison d'être » de l'association ? Qu'est ce qui anime collectivement le réseau d'adhérents ? A quoi l'association doit-elle servir ? Quelle est la demande à satisfaire (court / moyen / long terme) ?
- Quelle est l'ambition du PSP ? Que veut-elle devenir à moyen, long terme ? Avec quelles valeurs ? Quel positionnement stratégique prendre ?
- Quelles organisation et fonctionnement prendre au quotidien ? Quelles compétences, méthodes et ressources ? Quelles priorités choisir ? Quelles relations avec les autres organismes / partenaires ?



Sans restreindre le cadre méthodologique de la mission, le prestataire retenu devra réaliser notamment les tâches suivantes :

- Constituer un comité de pilotage avec la gouvernance du PSP
- Proposer les jalons et les étapes de la mission, et faire valider les avancées régulièrement auprès du Copil
- Traiter les données et mettre en forme les résultats
- Restituer les résultats agglomérés à l'oral et par écrit.

5. Durée et calendrier

La mission durera entre 6 et 9 mois à compter de la sélection de prestataire, et dans l'idéal, à partir de janvier pour se clôturer en septembre / octobre 2024.

6. Modalités et moyens de l'intervention

L'intervention du prestataire retenu sera formalisée par une convention de prestation qui sera signée par la personne habilitée du prestataire et par le Président du Pôle Services à la Personne Provence-Alpes-Côte d'Azur.

7. Modalités de paiement

Le paiement pourra s'effectuer sur présentation d'une (ou plusieurs) facture(s) : 45 jours fin de mois à compter de la date d'émission de la facture.

8. Organisation de l'appel d'offres

Les candidats à l'appel d'offre devront communiquer les documents suivants :

1. Une proposition détaillée répondant à tous les points du présent cahier des charges
2. Une proposition budgétaire précisant le détail des coûts relatifs aux honoraires de la prestation (en HT et TTC)
3. Le nombre de journées (en Jour/Homme) affectées à la mission prévue dans ce cahier des charges
4. Le descriptif des compétences et moyens humains mis à disposition pour le bon déroulement de la mission et des références de missions similaires (ou proches) réalisées.

9. Critères et sélections des offres

Pour analyser les offres et leurs pertinences au regard des besoins exprimés ci-dessus, le PSP se basera sur les critères et la pondération suivants :



Critères de sélection	Points de notation
Prix de l'offre	/ 9 points
Références du prestataires dans les missions similaires réalisées	/ 5 points
Qualité de la méthodologie et respect du cahier des charges	/ 8 points
Qualifications du personnel proposé pour la réalisation de la prestation	/ 6 points
Engagement du prestataire dans une politique interne de respect de l'environnement	/ 1 point
Engagement du prestataire dans une politique interne d'égalité professionnelle, d'égalité des chances et de diversité	/ 1 point
TOTAL	/ 30 points

La sélection du prestataire se fera ainsi via une analyse objective prenant en compte les divers critères ci-dessus, le tout amenant à une notation finale de chaque prestataire-candidat. Les candidatures reçues seront classées selon la note obtenue.

**Les offres devront être transmises par mail à info@psppaca.fr avec pour objet « AO_RenouvellementPA_nomducandidat » avant le :
Jeudi 28 décembre 2023 à 23h00 au plus tard**